



Concours « Clic-Clac »

Concours de photos organisé
par l'association Défense du français
(www.defensedufancais.ch)

1. **Apposez** un colle note (post-it) *En français, s'il vous plaît!* * sur l'affiche, le prospectus, l'annonce, ou tout autre support mentionnant un anglicisme flagrant,
2. **Photographiez** le document,
3. **Envoyez-nous** votre photo avec vos coordonnées !

Les deux critères principaux de sélection sont le **rapport au thème** (photo illustrant au mieux le thème) et « **le coup de cœur** » (l'originalité, la qualité).

Le concours est ouvert à tous, particuliers, photographes amateurs et professionnels de tous les âges et nationalités.

La participation au concours est gratuite. Chaque participant ne peut présenter qu'un seul cliché.

Adressez vos photos
avec votre adresse complète
par courrier à :

Association Défense du français
Concours photos
1000 Lausanne

Ou par courriel à
info@defensedufancais.ch
(photos au format jpeg)

Ou par **téléphone portable** (SMS, MMS
ou WhatsApp) au **079 124 22 99**

1^{er} prix : un bon d'une valeur de 200 francs

2^{ème} prix : un bon d'une valeur de 100 francs

3^{ème} prix : un bon d'une valeur de 50 francs

Bons d'achat à faire valoir dans une librairie du groupe Payot.

Date limite d'envoi des photos : 31 décembre 2019 minuit

*Sur demande, des colle notes (post-it) sont disponibles auprès du secrétariat de l'association Défense du français (Av. Jules-Muret 15, 1110 Morges – courriel gbottarelli@bluewin.ch)

Le règlement du concours peut être téléchargé sur **www.defensedufancais.ch**.

L'organisateur devient propriétaire du cliché.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées. Ils cèdent leurs droits d'auteur à l'organisateur du concours. L'organisateur se réserve le droit de retirer, en tout temps et sans délai, une photo qui ferait l'objet d'une contestation de la part d'une personne clairement identifiable.

Tous les participants autorisent gracieusement l'organisateur à reproduire éventuellement leurs photos pour les besoins de promotion et de présentation de l'événement (médias, articles de presse, documents promotionnels, site Internet) et ce à but non lucratif.

L'organisateur s'engage à n'utiliser les photos et à ne les reproduire que dans le cadre du concours et de la défense du français, dans un but exclusivement non commercial.